

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sommaire :

- I. Généralités
 - II. La section de fonctionnement
 - III. La section d'investissement
 - IV. Les données synthétiques du budget
- I. Généralités**



Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2016. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante.

Le compte administratif 2016 a été voté le 1^{er} avril 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Définition

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations de la salle communale...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

b) Les principales dépenses et recettes de la section enregistrées au compte administratif 2016 :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	71 521.44 €		
Dépenses de personnel	91 464.11 €	Recettes des services	1 790.60 €
Autres dépenses de gestion courante	25 980.40 €	Impôts et taxes	130 881.21 €
Dépenses financières	7 870.57 €	Dotations et participations	89 699.26 €
Atténuations de produits	787 €	Autres recettes de gestion courante	7 182.45 €
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	3 064.85 €
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	197 623.52 €	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 262 €	Total recettes réelles	255 644.70 €
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	424.57 €
Total général	199 885.52 €	Total général	256 069.27 €

III. La section d'investissement

a) Définition

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement de notre commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	29 692.91 €	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
Révision Carte communale	12 660 €	FCTVA	9 230 €
Travaux de bâtiments	13 481.76 €		
Travaux de voirie	34 276.03 €		
Outillage	1 920.41 €	Taxe aménagement	3 878.07 €
informatique	5 913.37 €	subventions	23 331.60 €
Aménagement du bourg	7 259 €	Emprunt	0.00 €
/ Charges (écritures d'ordre entre sections)	424.57 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	2 262 €
Total général	105 628.05 €	Total général	38 701.67 €

c) Les principales réalisations de l'année 2016 sont les suivantes :

- réalisation de la carte communale
- Aménagement de l'aire de jeu
- Acquisition de matériel informatique pour l'école et la mairie
- acquisition d'un radar pédagogique
- Travaux dans la salle polyvalente
- Travaux de voirie sur la montée de Nolhac et à Rachat
- Aménagement de trottoirs à l'entrée sud du bourg

d) Les subventions d'investissements perçues :

- de l'Etat : réserve parlementaire pour la salle polyvalente 10000 € ; subvention radar pédagogique : 935.60 € ; DETR équipement numérique scolaire : 1596 €

- de la communauté de communes des portes d'Auvergne : 10800 € pour l'aménagement des trottoirs de l'entrée sud du bourg

IV. Les données synthétiques

a) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 537.02 €

Produit des impositions directes/population : 321.24 €

Recettes réelles de fonctionnement / population : 694.69 €

b) Etat de la dette

PRETEUR/ OBJET DU PRET	DATE DE VERSEMENT DES FONDS	DATE DE FIN	TAUX	TYPE DE TAUX	PERIODICITE	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÛ
caisse d'épargne / achat terrain lotissement les chomettes	05/12/2007	25/01/2017	4.89	Fixe	Annuelle	110 000 €	12 931.58 €
Crédit Agricole/Extension de l'école	30/05/2012	04/04/2022	4.03	Fixe	Annuelle	100 000 €	64 664.20 €
Crédit Agricole/ Construction garage communal	01/09/2014	30/06/2029	3.24 %	Fixe	Trimestrielle	119 880 €	99 880 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L. 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Blanzac, le 1^{er} avril 2017

Le Maire,
Jean-Marc BOYER



